



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-4-4-3

Séance du vendredi 5 avril 2019

INNOVATION SOCIALE PAR LE DESIGN : REPENSER L'ACCUEIL EN MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1 et n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la politique de la solidarité,
- VU l'appel à projets thématique du 22 juin 2018 intitulé « Handicap et perte d'autonomie : innovation sociale par le design »,
- VU l'avis favorable rendu par le comité des subventions section V - Appel à projets thématique 2018 de la CNSA en date du 29 novembre 2018,
- VU la décision attributive de subvention suite au comité du 29 novembre 2018 section V – Appel à projets thématique 2018 n°18-120 du 13 décembre 2018, notifiée le 21 décembre 2018,
- VU l'avis favorable de la 4^{ème} Commission Solidarité et Autonomie réunie le 22 mars 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la CNSA et le Département dont l'objet est de préciser les modalités de la contribution financière de la CNSA au projet départemental intitulé « Le design social au service de la transformation de l'offre dans le champ du handicap », déposé dans le cadre de l'appel à projets thématique 2018 de la CNSA,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- Précise que la recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire : programme I621, chapitre 74, fonction 52, nature 747818, et que la dépense afférente à la prestation de design social sera prélevée sur la ligne budgétaire : programme I621, chapitre 011, fonction 52, nature 611.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité